



François Hollande lors de la conférence sociale.

Conférence sociale : droite et gauche devant la "feuille de route" des contre-réformes du gouvernement

i
points de vue, analyses

Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le 1^{er} juillet

Dans *Informations ouvrières* cet été, des analyses, des points de vue sur :

- Le débat d'orientation des finances publiques et le positionnement des différents groupes politiques sur les mesures proposées par le gouvernement.
- Le vote sur le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2012.
- Le débat relatif au projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
- Le vote du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et la recherche.
- Le vote du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Abonnez-vous !

Yan Legoff

La conférence sociale organisée par le gouvernement s'est tenue les 20 et 21 juin. Dès ses premiers mots d'introduction, François Hollande en a résumé l'axe majeur : « *La méthode choisie par le gouvernement depuis un an, c'est la réforme par le dialogue.* »

Hollande souhaiterait que les syndicats, en commun avec le patronat, acceptent de coélaborer tout un agenda politique de contre-réformes (résumé dans une « feuille de route » de quarante-quatre pages à l'issue de la conférence), à commencer par celle des retraites.

Il a même confirmé son intention d'amender la Constitution pour peser dans ce sens. Mais ce n'est pas si simple. Il faudrait plus que les offres de services de la CFDT et du Medef... D'autant plus nécessaire que un an après son élection, le gouvernement est en crise profonde. Le consensus lui est indispensable.

Hollande n'a pas caché, dans son discours, les objectifs de ce « dialogue » : « *assainissement budgétaire* » ; « *rééquilibrage de nos régimes sociaux* » ; « *prolonger la durée de cotisation* » pour les retraites ; « *amélioration des marges des entreprises* » ; « *allègement du coût du travail* »... Bref, la poursuite de la politique de Sarkozy.

SOUTIEN CRITIQUE DE L'UMP... ET DU FRONT DE GAUCHE

Cette conférence sociale a même reçu le soutien, certes critique, de l'UMP. « *L'objectif était louable : faire un point et bâtir des perspectives face à la crise économique et sociale majeure que traverse la France en y associant tous les décideurs potentiels* », a déclaré dans

un communiqué, le 22 juin, le principal parti d'opposition de droite.

A la gauche du gouvernement, cette fois, le Front de gauche a fait comme si la politique du gouvernement pouvait être infléchi par cette conférence, pesant ainsi pour que les syndicats y participent : « *Avec la conférence sociale des 20 et 21 juin 2013, ont-ils déclaré dans un tract diffusé les jours précédents, le gouvernement et le chef de l'Etat ont l'occasion de marquer des changements d'orientation dans les politiques socio-économiques, conformément aux engagements pris en 2012.* » Comme si cette conférence sociale n'avait pas été d'abord conçue pour tenter d'enserrer les syndicats dans le piège de la « concertation »...

Bref, de « gauche », de droite, chacun avec ses raisons, tous étaient pour cette conférence sociale. Car au PS comme à l'UMP, il y a un consensus pour que les organisations syndicales cessent de l'être. Ce consensus politique tranche avec le résultat : « *Pas de consensus, ni même de diagnostic partagé entre les participants* », estime une organisation syndicale.

LA "CONCERTATION" CONTINUE...

Le gouvernement ne renonce pas pour autant. Dès le 4 juillet, le gouvernement va recevoir les confédérations syndicales une par une pour entrer dans le vif du sujet. Et il faut sérieusement s'alerter de son intention, par une prochaine révision constitutionnelle, de transformer les organisations syndicales en une sorte de colégislateurs institutionnels permanents de toutes les contre-réformes visant, selon l'expression de Hollande ce 20 juin, au « *dépassement des intérêts particuliers pour porter un intérêt commun supérieur* ». Pas étonnant que le Medef de Laurence Parisot applaudisse des deux mains ! Mais les travailleurs, les militants, à tous les niveaux, ne voient pas pourquoi il faut

accepter un recul pour « améliorer les marges des entreprises ». Et c'est cette conviction, qui s'enracine chaque jour davantage, qui est le plus gros problème du gouvernement. ■

ÉCLAIRAGE

Election législative partielle à Villeneuve-sur-Lot

L'électorat PS n'a pas voulu voter pour l'UMP

Le 23 juin, avait lieu le deuxième tour de l'élection législative partielle de Villeneuve-sur-Lot. Au premier tour, le candidat du PS, qui se présentait après la démission de Jérôme Cahuzac, avait été éliminé. Seuls restaient en lice les candidats de l'UMP et du Front national. Les appels au « front républicain », donc à voter pour l'UMP dans une sorte d'union nationale avec la droite, avaient été lancés par les dirigeants nationaux du PS et du PCF. Résultat : le candidat UMP l'emporte. Mais le scrutin a été marqué par 48 % d'abstention, 14,25 % de bulletins blancs. Une large majorité d'électeurs a donc refusé de « choisir entre la peste et le choléra », selon l'expression d'un journal local. Le directeur de campagne du candidat PS a admis que le message sur le front républicain « *passer difficilement dans notre électorat* » et a annoncé qu'il voterait blanc. Une adjointe au maire PS de Villeneuve-sur-Lot a jugé « *inévitable* » de voter pour le candidat UMP. Un autre électeur, cité par la presse, a lancé : « *Je ne voterai pas UMP. On m'a déjà fait voter Chirac en 2002, on ne me referra pas le coup !* » ■

"Par rapport à cet enjeu de l'allègement du coût du travail (...) dont le gouvernement a pris la responsabilité, faut-il aller plus loin ? Cela fait toujours partie de la discussion dans le cadre de la conférence sociale"

François Hollande, le 20 juin

Le patronat applaudit des deux mains à la conférence sociale

Laurence Parisot (Medef) : “J’ai toujours soutenu l’approche de François Hollande sur toutes les questions économiques et sociales”



Photo AFP

Laurence Parisot, lors de sa dernière conférence de presse comme présidente du Medef le 17 juin, a appuyé avec insistance et sans aucun complexe la conférence sociale organisée trois jours plus tard par le gouvernement Hollande. « J’ai toujours soutenu l’approche de François Hollande sur toutes les questions économiques et sociales car c’est une approche de dialogue, de concertation réelle », a-t-elle lancé. Elle a jugé l’approche de cette conférence « tout à fait bonne », en estimant que cela « va dans le sens de ce que nous défendons, le dialogue, le diagnostic partagé et la volonté d’essayer de trouver un chemin commun ».

Elle a dit espérer, concernant la réforme annoncée des retraites, que la conférence sociale permette « une prise de conscience collective et une dynamique dans la réflexion » pour inclure « à la fois l’âge légal et la durée de cotisation » dans la réforme.

Au soir de la conférence sociale, le 21 juin, elle a répété son appui : « Cette grande conférence sociale est très utile, il y a eu dans plusieurs tables rondes des débats intéressants, des idées, des échanges qui ont vu que des convergences étaient possibles. »

Durant tout l’été, **i.0** des dossiers pour comprendre et combattre



Durant tout l’été, avec ses correspondants Informations ouvrières analysera, faits à l’appui, les quarante-quatre pages de la « feuille de route sociale » présentée par le gouvernement à l’issue de la conférence sociale des 20 et 21 juin derniers.

- Le projet de révision constitutionnelle visant à faire des syndicats des colégislateurs de la politique gouvernementale.
- La réforme annoncée de la formation professionnelle.
- La réforme prévue du financement de la protection sociale collective.
- Les rencontres bilatérales entre syndicats et gouvernement sur la réforme des retraites, à partir du 4 juillet.
- La gestion des « mutations économiques ».
- Les plans visant les services publics et la fonction publique.
- Ce qui se cache derrière le « nouveau souffle » que le gouvernement voudrait donner à « l’Europe sociale ».

Un communiqué des unions départementales CGT et FO de l’Oise “Retraites : des projets inacceptables”

« Les propositions du rapport Moreau remis au gouvernement le 3 juin 2013 s’en prennent une nouvelle fois aux salariés et aux retraités du public et du privé. L’allongement déjà annoncé de la durée de cotisation en particulier, et donc les conséquences inévitables sur l’âge de départ à la retraite sont inacceptables. Les UD CGT et FO de l’Oise s’opposent avec détermination à toute nouvelle contre-réforme des retraites et pensions qui s’en prendrait une nouvelle fois aux salariés à travers :

- l’allongement de la durée de cotisation pour passer à 43 voire 44 annuités à l’horizon 2020 ;
 - le recul de l’âge de départ à la retraite ;
 - le calcul des pensions des fonctionnaires sur les 10 dernières années au lieu des 6 derniers mois ;
 - la diminution du pouvoir d’achat des retraités (désindexation des retraites et pensions de la hausse des prix).
- La CGT et FO s’opposent à toute réforme qui viserait à remettre en cause le système de la répartition pour les salariés du privé et individualiser les droits pour tous les salariés du public comme du privé. Les UD CGT et FO de l’Oise appellent à se tenir prêts pour défendre leurs retraites. »

DÉCLARATIONS SYNDICALES APRÈS LA CONFÉRENCE

La CFDT approuve, CGT et FO affirment leur désaccord avec le gouvernement

Lepaon (CGT) : “Pas acceptable en l’état”

Le secrétaire général de la CGT, Thierry Lepaon, a déclaré au sortir de la conférence sociale, le 21 juin : « Je ne regrette pas d’avoir appelé à une mobilisation à la rentrée de septembre compte tenu des annonces du Premier ministre et notamment du manque d’annonces concrètes en matière de salaires, de pouvoir d’achat et de droits à la retraite. »

« Sur la retraite », a-t-il ajouté, le Premier ministre « n’a pas sans doute entendu ce que la CGT a pu lui dire ». « Il va sans doute falloir qu’on soit plusieurs millions entre maintenant et la mi-septembre pour lui faire comprendre que la réforme qu’il nous propose n’est pas acceptable en l’état », a-t-il ajouté.

Mailly (FO) : “On va réaffirmer les lignes rouges”

Sur la réforme des retraites, « on va réaffirmer les lignes rouges », a prévenu le secrétaire général de la CGT-FO, Jean-Claude Mailly, sur France Info au matin du 21 juin. Il a estimé qu’allonger la durée de cotisation conduit à « repousser l’âge légal indirectement ». Il a reproché au

gouvernement de faire une nouvelle réforme « pour rendre des comptes à l’Europe ». Soulignant le poids de la crise dans le déficit du système de retraite et réclamant une autre politique économique, il a expliqué que « 300 000 chômeurs de plus, c’est 1,2 milliard de recettes en moins pour la caisse vieillesse chaque année ».

Berger (CFDT) : “Des perspectives intéressantes”

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, a tenu à dénoncer à mots couverts les déclarations de la CGT et de FO au soir de la conférence sociale. Car, selon lui, « il faut que l’ensemble des organisations syndicales (...) s’engagent (...), aucun acteur ne peut rester dans le commentaire ». Berger est globalement satisfait de la conférence sociale : « Sur le cap, on peut dire qu’il y a des perspectives intéressantes », a-t-il jugé. « Au final, la méthode est la bonne », a-t-il souligné. Le site Internet de la CFDT affichait déjà, le 18 juin, « sa satisfaction sur la méthode de dialogue et de concertation adoptée par le gouvernement depuis la première édition (de la conférence sociale), en juillet 2012 », mettant en avant « la loi sur la sécurisation de l’emploi découlant de l’accord national interprofessionnel du 11 janvier ». ■

ÉDITORIAL

“Feuille de route sociale”

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Au lendemain de la conférence sociale des 20 et 21 juin, le gouvernement a rendu public un document de quarante-quatre pages intitulé « feuille de route sociale ». Présenté comme « le fruit des travaux de la grande conférence », il « formalise des constats et objectifs pour l’essentiel partagés » même si « chacune des organisations participantes conserve ses attentes et priorités ».

Y figure en bonne place « l’inscription dans la Constitution de la place des partenaires sociaux et du dialogue social dans l’élaboration des réformes », en référence au « projet de loi constitutionnel présenté au Conseil des ministres du 13 mars 2013 ». Projet ouvertement corporatiste inscrit dans le cadre de « l’acquis de la construction européenne dans le domaine social ». Car il s’agit bien, précise la feuille de route, de garantir « le bon fonctionnement du marché intérieur et de l’union économique et monétaire » et « les conditions d’une concurrence équitable et régulée au sein de l’Union européenne », tout cela « dans le cadre du comité de dialogue social pour les questions européennes et internationales », permettant, entre autres choses, aux « partenaires sociaux » d’être « davantage associés aux travaux de transposition des directives ».

Le cadre ainsi fixé, la « feuille de route » décline toutes les facettes des contre-réformes à venir, traitant de l’emploi, de la Sécurité sociale, de l’assurance chômage, des services publics, et, bien sûr, de « la réflexion sur une réforme durable permettant de garantir sur le long terme un équilibre des régimes de retraites ».

Dans quelle mesure ces « constats et objectifs » ont-ils été réellement « partagés » ou non par les représentants des organisations ouvrières, l’avenir nous le dira.

Quatre faits sont d’ores et déjà établis : Un : mises en œuvre, les dispositions de la « feuille de route » aggraveraient dans tous les domaines la situation de misère et de précarité dans laquelle le gouvernement plonge un nombre grandissant de travailleurs et de jeunes. Au plan politique, il s’agit d’une tentative — sans précédent à cette échelle depuis le référendum de De Gaulle en 1969 — d’instaurer un régime corporatiste foulant aux pieds la démocratie.

Deux : l’acharnement du gouvernement à vouloir encamiser les organisations ouvrières dans ce régime corporatiste est à la mesure de sa crainte d’un « automne brûlant » (*Les Echos*) que ses attaques pourraient susciter.

Trois : d’où la recherche du consensus. Le Medef salue positivement la conférence sociale, tout comme le Parti socialiste se réjouit de ce « dialogue retrouvé avec les partenaires sociaux », tandis que *L’Humanité* ose écrire : « La question s’invite dans le débat public. Elle sera présente dans la conférence sociale qui débute aujourd’hui. Changement de cap ou pas changement de cap ? »

Quatre : il y a urgence à rassembler les forces de la classe ouvrière sur le terrain de l’indépendance de classe pour combattre et bloquer la politique du gouvernement, qu’il s’agisse des retraites — aucune réforme des retraites n’est acceptable, « aucune mesure remettant en cause le régime général, les régimes particuliers, le niveau des pensions, la durée de cotisation, l’âge légal de départ en retraite » (1) — ou des contre-réformes et plans de licenciements. Et, pour cela, mettre à l’ordre du jour la dénonciation des traités — TSCG et autres Maastricht — et la rupture avec l’Union européenne.

Comment avancer dans cette voie ? C’est à cette question que va travailler à répondre le bureau national du POI réuni le 29 juin.

(1) Adresse du IV^e Congrès du POI.

Chronique

POLITIQUE

"Carburant"

Yan Legoff

Le 23 juin sur France Inter, le ministre Arnaud Montebourg n'y est pas allé par quatre chemins. Il a accusé le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, d'être « le carburant du Front national ».

Barroso a répondu en qualifiant la gauche française

de « chauxvine », la renvoyant dos-à-dos avec le Front national. Tout cela a commencé

par une polémique sur « l'exception culturelle » défendue par le gouvernement français dans le cadre de négociations sur le projet d'accord de libre échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

Montebourg n'a pas tort.

Mais pourquoi ne parle-t-il que d'« exception culturelle » ?

Le problème, c'est qu'il est membre d'un gouvernement qui est, avec le gouvernement allemand d'Angela Merkel, le principal pilier de l'Union européenne et donc de sa politique.

Par exemple : qui a fait pression en Europe pour que soit partout ratifié le traité TSCG de super-austérité négocié par Sarkozy ? François Hollande (avec Montebourg), en expliquant, de manière mensongère, qu'il l'avait amendé. Qui s'apprête à présenter une réforme ferroviaire, disloquant la SNCF et s'attaquant au statut des cheminots pour préparer l'ouverture totale à la concurrence européenne en 2019 ? Le gouvernement de François Hollande.

Qui prépare une réforme des retraites visant à réduire de manière drastique le montant des retraites ?

Le 15 mai dernier, le président français était d'ailleurs reçu à Bruxelles. Aux côtés de Barroso, il déclarait : « Le président Barroso a dit qu'il faut rattraper vingt ans en France. (...) C'est vrai qu'il y a un écart de compétitivité qui s'est créé ces dernières années.

Et donc la responsabilité, ma responsabilité, c'est de prendre, avec le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, les décisions pour la croissance et pour la compétitivité. »

Barroso avait aimablement répondu : « La France et la Commission européenne partagent une ambition commune pour l'Europe (...). Nous avons pu discuter avec le président Hollande en toute franchise. Et je peux vous indiquer que nous partageons la même analyse. »

Alors, qui est le carburant de qui ? On s'y perd un peu.

A la veille du Conseil européen des 27 et 28 juin

Les objectifs de la Confédération européenne des syndicats et les objectifs de la France... "sont proches" (François Hollande)

Dans son discours lors de la conférence sociale, François Hollande, s'adressant aux partenaires sociaux, déclare : « Vous avez souhaité que la conférence sociale aborde également la dimension européenne et j'en ai convenu bien volontiers, parce que nous sommes à la veille d'un Conseil européen important, qui va se tenir le 28 juin. Quels sont les objectifs de la Confédération européenne des syndicats, et quels sont les objectifs de la France ? Ils sont proches, bien sûr, chacun doit être à sa place. »

A la veille du Conseil européen des 27 et 28 juin, la Confédération européenne des syndicats (CES) a fait le tour des capitales européennes. Il s'agissait pour Bernadette Ségol, sa secrétaire générale, de « promouvoir la dimension sociale de l'Union européenne », auprès des différents chefs d'Etat.

A Paris, c'est accompagnée des responsables de toutes les organisations syndicales françaises affiliées qu'elle a, le 19 juin, rencontré François Hollande pour faire passer son message : « Pour le syndicat européen, l'Europe sociale doit être la priorité du prochain sommet européen des 27-28 juin. » Une rencontre jugée « cruciale » par elle, car « la France peut jouer un rôle clef pour obtenir un changement des politiques actuelles, comme le préconise la CES ».

Dans un communiqué daté du 20 juin, la CES se plaint du projet de conclusions préparatoire à ce Conseil européen : « Le conseil européen de décembre nous annonçait une feuille de route qui traiterait, entre autres, de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire, y compris le dialogue social. Le projet de conclusions qui a filtré ignore totalement l'objectif que les 27 s'étaient fixés. »

Quelle est donc, pour la CES, cette « dimension sociale de l'Union européenne » qui serait absente de l'ordre du jour du prochain Conseil européen et pour laquelle François Hollande « peut jouer un rôle clef » ?

Lors de son comité exécutif de juin 2012, la CES réclamait un « contrat social pour l'Europe », repris dans un document issu de son comité exécutif du 23 avril dernier. Dans ce texte, après avoir indiqué qu'elle considère « l'examen par le Conseil européen d'une feuille de route pour une dimension sociale de l'UEM (Union économique et monétaire — NDLR), y compris le dialogue social, comme étant un pas dans la bonne direction », rappelle ses exigences.

« La CES reconnaît la nécessité des politiques menant à l'assainissement des comptes. Pour autant que certaines conditions soient remplies, par exemple, la pleine participation des partenaires sociaux au niveau national et européen à tous les stades du processus. »

"La France peut jouer un rôle clef pour obtenir un changement des politiques actuelles, comme le préconise la CES"

(Bernadette Ségol, secrétaire générale de la CES)

Ainsi, pour la CES, le dialogue social a une fonction : c'est la « pleine participation » des organisations syndicales à la définition, « à tous les stades du processus », des politiques d'assainissement des finances publiques dans le but de les rendre acceptables ! C'est-à-dire toutes les mesures d'austérité, de coupes dans les budgets, la protection sociale...

On comprend alors la communauté d'idées entre la CES et François Hollande, lui qui, dans la conférence sociale, défendait la stratégie d'« un dépassement des intérêts particuliers pour porter un intérêt commun supérieur », a confirmé sa volonté d'inscrire dans la Constitution « la place des partenaires sociaux et du dialogue social ».

Marie STAGLIANO ■

INSPECTION DU TRAVAIL

Le ministre Sapin se targuait de la "concertation" avec les syndicats...

Le 27 juin, les agents du ministère du Travail seront en grève à l'appel des organisations syndicales CGT, FO, SNU, SUD sur leurs revendications

Après avoir fait grève le 18 février dernier pour faire barrage aux projets du gouvernement visant à démanteler le statut des contrôleurs du travail, les organisations syndicales CGT, FO, SNU-FSU et SUD appellent à nouveau à une grève le 27 juin sur les revendications suivantes (communiqué de presse du 20 juin 2013) : « Au moment où le plan de transformation d'emplois laisse sur le carreau 85 % des contrôleurs du travail (CT) et où le ministre annonce une réforme en profondeur du système d'inspection du travail, dont la première décision a été la mise en extinction du corps des CT, nous y opposons des revendications permettant de tous nous rassembler dans la mobilisation. »

UN CINGLANT DÉMENTI

Le 26 avril, au comité technique ministériel (CTM), la première partie du plan du ministre Sapin consistant à détruire le corps des contrôleurs du travail n'a reçu l'aval d'aucun syndicat : CGT, FO, SNU-FSU, SUD ont voté contre. La CFDT et l'UNSA, qui soutiennent le ministre et ont même accusé les agents et les syndicats en grève le 18 février de faire le jeu de l'UMP, ont dû s'abstenir, devant la colère qui monte dans les services.

Le ministre du Travail, Michel Sapin, se targuait de la « concertation » avec les syndicats. Avec l'appel à la grève, les syndicats du ministère du Travail lui apportent un cinglant démenti.

Correspondant ■

"Non à la réforme Sapin de l'inspection du travail !"

« Pour la défense et le maintien d'une inspection du travail généraliste, territoriale et indépendante (sections et agents) avec des moyens suffisants (le doublement des sections avec les effectifs correspondants) : non à la réforme Sapin de l'inspection du travail. — Pour que toutes les missions emploi restent au sein du ministère : non à l'acte III de la décentralisation.

— Pour un recrutement massif d'agents dans les services, particulièrement en catégorie C : non aux suppressions d'emplois (...). » (Extraits de la plate-forme de revendications des syndicats grévistes.)

ÉCLAIRAGE

"Elever au niveau constitutionnel le principe du dialogue social préalable à la loi"

Le préambule de la « feuille de route sociale » du gouvernement, « fruit des travaux de la grande conférence » s'intitule « démocratie sociale ».

Qu'est-il indiqué ?

« Le renforcement de la démocratie sociale participe d'un objectif général d'approfondissement de la vie démocratique du pays. Portée par les partenaires sociaux dont la légitimité doit être reconnue et confortée, elle y concourt à tous les niveaux — national ou territorial, secteur privé comme secteur public, dans les entreprises comme dans les branches. »

Et qu'est-il annoncé pour « traduire cette ambition » ?

« L'inscription dans la Constitution de la place des partenaires sociaux et du dialogue social dans l'élaboration des réformes en matière d'emploi, de relations individuelles et collectives du travail et de formation professionnelle traduit cette ambition. Le projet de loi constitutionnel présenté au Conseil des ministres du 13 mars 2013 en constitue la traduction. »

« Elever au niveau constitutionnel le principe du dialogue social préalable à la loi », c'est vouloir faire des organisations syndicales qui ont été créées pour la défense des seuls intérêts des salariés, des organes de colégislation de la politique d'austérité et de toutes les contre-réformes du gouvernement, c'est chercher à les englober, en les dénaturant, dans un processus d'intégration corporatiste. La France en pointe dans la recherche de cette « méthode » d'intégration des organisations syndicales ? Le dialogue social, « marque de fabrique de ce gouvernement », Hollande entend bien le promouvoir dans le Conseil européen des 27 et 28 juin prochains. ■

i Durant tout l'été, ils prendront la parole

Cette semaine :

Jean Burgos, secrétaire du PCF à Loctudy (Finistère), syndicaliste CGT, signataire de "l'appel de Tarragone"

La conférence sociale des 20 et 21 juin n'est-elle pas une volonté du gouvernement d'impliquer les organisations syndicales dans les mesures sur les retraites ?

La CGT et la CGT-FO vont claquer la porte. Les syndicats réformistes diront qu'il y a du positif. Il reste le combat de terrain pour montrer que le gouvernement se trompe sur son analyse et que ces syndicats sont aux ordres, et rappeler qu'ils sont minoritaires. Il y a une lutte à deux étages : contre le gouvernement et contre ces syndicats. Il faut développer les arguments concernant les retraites, redévelopper l'esprit critique.

Le Pays Bigouden ne vit que sur les retraités. Annuités manquantes, décote... ont des conséquences sur l'économie locale. Si on relie avec la question de l'hôpital, il n'y aura plus rien. La liaison de l'ensemble, c'est le traité de Maastricht. Cinquante-quatre pour cent des militants de tous les syndicats l'avaient refusé. Il faut la mobilisation. Avant, on manifestait, on négociait. On ne négocie plus, on arrive à une dictature qui ne dit pas son nom ! ■

i.0

Tout l'été, correspondances

sur les conditions de la rentrée, envoyez vos reportages

Coup de force contre le statut national des universitaires !

Le Sénat a adopté le projet de loi Fioraso avec plusieurs amendements aggravant encore la version adoptée par l'Assemblée nationale.

Correspondant

L'amendement le plus important, présenté par le groupe Europe Ecologie-Les Verts, bouleverse le statut des universitaires en modifiant leur mode de recrutement.

Jusqu'à présent, le droit de postuler sur des postes de maîtres de conférence ou de professeurs des universités, ouverts au concours dans une université pour enseigner et faire de la recherche dans une discipline déterminée, nécessitait une qualification nationale.

Conformément au principe d'indépendance des universités, cette qualification était délivrée par le Conseil national des universités (CNU), constitué de 3 800 universitaires élus par leurs pairs par « sections disciplinaires » (comme : « section n° 21 : histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux » ; « section n° 64 : biochimie et biologie moléculaire », etc.). La qualification nécessitait d'être titulaire d'une thèse pour les maîtres de conférence, d'une thèse plus d'une habilitation à diriger des recherches pour les professeurs des universités.

DÉJÀ PLUS DE 15 000 SIGNATURES POUR DIRE : NON À LA SUPPRESSION DE LA QUALIFICATION PAR LE CNU

L'obtention de cette qualification permettait à son titulaire de se présenter sur des postes ouverts au concours dans les universités. Un comité de sélection choisissait le candidat retenu.



Photo DR

Avec cet amendement, les présidents auraient la possibilité de définir des « critères locaux », que les comités de sélection devraient respecter dans le choix des candidats : effectuer des enseignements pluridisciplinaires, effectuer des tâches autres qu'enseignement et recherche, telles que transfert technologique, orientation, etc., en violation des statuts nationaux des universitaires.

On passerait d'un recrutement national à un recrutement local dans le cadre des universités « territoriales ».

Face à cette mesure, le CNU a lancé une pétition nationale : « Non à la suppression

de la qualification par le CNU », qui demande aux parlementaires de la commission mixte paritaire de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui doit se réunir le 26 juin, de supprimer cet amendement. Les syndicats nationaux (SNESup-FSU, le principal d'entre eux, qui parle de « provocation », FERC-Sup CGT, SNPRES-FO, SUD), ayant appelé à l'abrogation de la loi LRU et à l'abandon du projet Fioraso, ainsi que de nombreuses sociétés savantes, appellent à faire signer cette pétition, qui a déjà recueilli plus de 15 000 signatures (dont 7 000 dans le week-end)

Taux d'encadrement périscolaire Le Conseil d'Etat rejette le projet de décret

Nouveau camouflet pour le ministre Peillon et sa réforme des rythmes scolaires.

Laurence Fayard

Le Conseil d'Etat a rejeté le projet de décret visant à permettre un assouplissement des taux d'encadrement périscolaire dans le cadre du projet éducatif territorial.

Ces taux d'encadrement devaient passer de 10 à 14 enfants de moins de six ans et de 14 à 18 enfants de six ans et plus par animateur. La circulaire du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial l'annonçait déjà comme un fait accompli. Or, coup de théâtre, le conseil d'Etat l'a rejeté.

Selon *Le Journal de l'animation*, « à ce rejet plusieurs raisons :

● Le projet de loi sur la refondation de l'école qui modifie le Code de l'éducation en instituant le projet éducatif territorial (PEdT) n'a pas encore été voté par le Parlement et peut encore être modifié : la dérogation aux taux d'encadrement fondée sur un PEdT pas encore défini n'a donc pas pour l'instant de fondement légal.

● On n'expérimente pas lorsqu'il s'agit de protection des mineurs (...).

● Le texte introduirait une rupture d'égalité des usagers devant la réglementation : l'existence d'un PEdT ne semble pas une garantie suffisante aux yeux des conseillers d'Etat pour justifier une telle différence dans les taux d'encadrement, d'un accueil périscolaire à l'autre. »

Même si un nouveau texte semble en préparation, c'est bien la confirmation que la réforme des rythmes scolaires comme le projet de loi Peillon de refondation de l'école visent à remettre en cause l'égalité scolaire républicaine en matière d'encadrement, d'horaires et de droit à l'instruction d'une commune à l'autre, voire d'une école à l'autre.

Aucun rapport avec le rejet massif par les enseignants et leurs sections syndicales, ainsi que par de nombreux élus, parents d'élèves et agents territoriaux, de la réforme des rythmes scolaires que 82 % des communes ont refusé d'appliquer à cette rentrée 2013 ? ■

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Le statut des enseignants dans la ligne de mire du ministre Peillon

François Roys

Le 24 mai 2013, le président de la Cour des comptes (Didier Migaud, PS) a rendu un rapport sur l'école.

Selon la Cour des comptes, la France se situe au 18^e rang de l'OCDE (1) pour la performance de ses élèves. En 2011 et 2012, plus de 20 % des postes proposés au concours du CAPES externe n'ont pu être pourvus dans six disciplines, dont l'anglais et les mathématiques. La Cour des comptes estime que « ces résultats insatisfaisants ne proviennent ni d'un excès ni d'un manque de moyens budgétaires ou d'enseignants, mais d'une utilisation défectueuse des moyens existants ».

ET LE RAPPORT DE STIGMATISER LE STATUT DES PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ "QUI DATE DE 1950" :

« La seule obligation à laquelle sont tenus les enseignants du second degré est d'assurer, selon leur statut, entre 15 et 18 heures de cours hebdomadaire pendant les 36 semaines de l'année scolaire. Toute autre mission que celle de faire cours est exclue du temps de service, en particulier le travail en équipe et l'accompagnement personnalisé des élèves. »

La Cour des comptes estime qu'une « réforme d'ensemble des modalités de gestion des personnels enseignants est nécessaire ». Elle préconise d'annualiser le temps de travail et d'élargir les missions, d'adapter les règles de recrutement à la territorialisation de l'école, de modifier les

mutations nationales effectuées sur une base égalitaire, d'instituer l'évaluation collective des enseignants, d'imposer la bivalence aux professeurs dans les collèges, de mettre en place toutes les mesures de l'école du socle de compétences...

Le ministre Peillon a réagi à la publication de ce rapport en déclarant « qu'il y avait beaucoup de choses positives sur lesquelles nous pouvons prendre acte, malgré certains désaccords ».

Et le ministre de s'exécuter : publication du décret sur les rythmes scolaires, loi sur la refondation de l'école (votée au Sénat par le PS, les Verts et le Front de gauche), embauche de 18 000 contractuels à six ou neuf heures (rémunérés 854 euros brut) à la rentrée 2013 ! Puis le ministre annonce

l'ouverture d'une « concertation » avec les organisations syndicales sur l'évolution des métiers d'enseignement en octobre 2013. Il s'agit, comme pour la conférence sociale des 20 et 21 juin (en particulier concernant les retraites), de faire en sorte que les organisations syndicales accompagnent la remise en cause du statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants. Le ministre, confronté à une levée de boucliers contre sa réforme des rythmes scolaires, a mis en place un comité national de suivi de la réforme. Que fait le secrétaire général du SNUipp-FSU (même comme observateur), dans ce comité national ? N'est-ce pas là apporter la caution de son organisation syndicale au décret du ministre ? Dans toutes les académies, des comités de pilo-

tage ou de suivi se mettent en place, pour tenter là aussi d'associer les organisations syndicales au démantèlement de l'école républicaine.

Mais il y a d'un côté la volonté du ministre d'appliquer les recommandations du rapport de la Cour des comptes, guidé par l'austérité dictée par Bruxelles et la troïka, et de l'autre, la réalité de la lutte de classes,

l'onde de choc de la grève massive des enseignants dans les écoles le 12 février dernier dans toute la France et la révolte des élus : 82 % des communes ont décidé de reporter l'application du décret sur les rythmes scolaires. Et la récente prise de position des fédérations syndicales de fonctionnaires (CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC et CGC) va dans

le même sens. En plus de leur « attachement au Code des pensions civiles et militaires », sur lequel « elles n'accepteront aucun nouveau recul », « elles soulignent de nouveau la nécessité d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la fonction publique, conséquences de la RGPP, d'HPST, RCT (2), et dont le projet de loi d'acte III et la MAP (3) sont aujourd'hui la continuité. »

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

(2) RGPP : révision générale des politiques publiques. HPST : loi hôpital, patients, santé et territoires. RCT : réforme des collectivités territoriales.

(3) Modernisation de l'action publique.

BACCALAURÉAT

Après la "refondation" de l'école, le démantèlement du bac ?

La session 2013 du baccalauréat est marquée par une série d'attaques contre ce diplôme.

Deux mois avant le début des épreuves, le quotidien *Le Monde*, qui a soutenu ouvertement les réformes Peillon de territorialisation de l'école et dénoncé les enseignants en grève, s'engageait dans une campagne médiatique, fustigeant le coût de « 100 millions d'euros » de l'examen et invitant en ces termes à sa remise en cause : « Pas de réforme du système éducatif sans s'attaquer à ce mastodonte qui dicte l'enseignement au lycée et au collège » (10 avril 2013).

Après le projet de loi de refondation de l'école, le démantèlement du bac ? C'est en quelque sorte ce qu'a annoncé Vincent Peillon le 6 juin sur France Info en affirmant qu'il souhaitait « réformer le bac » qui n'est pas « gravé dans le marbre à jamais ». N'est-ce pas la raison pour laquelle il a maintenu les nouvelles épreuves de langue vivante organisées en contrôle en cours d'année par les propres professeurs des élèves, mesure découlant de la réforme du lycée mise en place par le précédent gouvernement ? N'a-t-on pas là l'explication à ce qui vient de se passer dans

l'académie d'Orléans-Tours ? En effet, dans cette académie, les inspecteurs pédagogiques régionaux avaient établi une sorte de grille d'évaluation régionale pour l'épreuve orale anticipée de français.

Cette grille précisait aux examinateurs que l'oral de français devait être noté selon un « barème » de 24 points sur 20 ! Avec une telle grille d'évaluation régionale, que peut-il bien rester du caractère national de l'examen et de l'égalité de traitement des élèves ?

N'assiste-t-on pas à une nouvelle remise en cause du baccalauréat comme examen national, ponctuel et anonyme ? Pour aller au bout de la territorialisation de l'école, Peillon et le gouvernement Hollande-Ayrault voudraient en finir avec le bac national, premier diplôme universitaire.

Les prises de position d'enseignants avec leurs sections syndicales pour le maintien du bac, qui se multiplient en cette fin d'année scolaire dans les lycées, sont un point d'appui dans le combat contre cette offensive.

L. F. ■

De nos correspondants

i.o

Reportages dans les entreprises

EADS

Contribution d'un syndicaliste de l'automobile

Lors du congrès du Rhône du POI le 25 mai, un invité, syndicaliste dans une filiale du groupe Renault à Villeurbanne, a illustré très concrètement le lien entre la remise en cause des acquis, aggravée par les accords de compétitivité, l'augmentation des profits et la paupérisation des salariés.

Mon entreprise compte à ce jour moins de trois cents salariés sur le site, contre plus de six cents en 1997. Nous sommes répartis sur deux équipes en deux fois huit heures, une équipe de nuit et deux équipes de fin de semaine.

Sous un prétexte perfide et infondé, Renault, avec l'aide de syndicalistes sans scrupules, a engagé la bataille sur la déréglementation du travail : suppression des temps de repos, allongement de la journée de travail, plus de 40 heures hebdomadaires... sans aucune contrepartie financière pour les salariés. Bien au contraire : il n'y a pas d'augmentation générale des salaires depuis 2009, et cela jusqu'en 2016 !

Comptent-ils relancer la croissance en augmentant les prix ? Il faut savoir que Renault a produit, en 2012, plus de 2,5 millions de véhicules, dont 20 % en France, pour un bénéfice net de 1,7 milliard d'euros. En 1985, le Smic était de 4 418 francs pour 169 heures, et une heure de mécanique au taux de base T1 chez Renault était facturée 60 francs.

Aujourd'hui, le Smic est de 1 430 euros pour 151,67 heures, et la même heure de mécanique chez Renault est facturée 62 euros. Donc, en 1985, avec un Smic, on pouvait acheter environ 73 heures de mécanique, contre aujourd'hui à peine le tiers, soit 23 heures. On appelle cela comment ? Profitabilité ou escroquerie ? « Maintenant, dans le cadre du « contrat pour une nouvelle dynamique de croissance et de développement social de Renault en France » (signé en mars 2013 par trois des quatre organisations syndicales représentatives du groupe — NDLR), il est prévu la suppression de huit jours de RTT et l'augmentation du temps de travail d'une heure dix par semaine. C'est inacceptable ! ■

ARCELORMITTAL-FLORANGE

Les syndicats FO et CGT ne signent pas "l'accord social"

Les syndicats FO et CGT de Florange n'ont pas signé l'accord social, refusant d'accompagner la casse de la sidérurgie, comme ils avaient refusé de siéger au comité de suivi. La CFDT et la CGC ont signé et siègent au comité de suivi de l'accord de Matignon du 30 novembre 2012, qui acte l'arrêt des hauts-fourneaux.

Auditionné le 17 avril 2013 par la commission parlementaire d'enquête sur la sidérurgie, Mittal a répondu qu'il maintenait la fermeture des hauts-fourneaux, car « il fallait s'en tenir aux règles de la compétition planétaire ». C'est ce que Mittal voulait faire accepter aux syndicats dans le cadre de « l'accord social ». Les règles de la compétition planétaire, c'est produire au moindre coût, c'est-à-dire détruire le Code du travail, les conventions collectives, la Sécurité sociale et les retraites. C'est le contenu de « l'accord social » et de l'ANI (l'accord national interprofessionnel, approuvé par le gouvernement, le Medef, la CFDT, et rejeté par FO et la CGT). Pour la CGT : « Le texte du projet d'accord social reflète les exigences du groupe ArcelorMittal en terme de régressions sociales et industrielles. Le 30 novembre 2012, la CGT a refusé de plébisciter l'accord de Matignon sur la mise sous cocon de la filière liquide, idem, le 18 février 2013, face à l'accord de cadrage. » ■

LES SYNDICATS FO ET CGT DE FLORANGE ONT RAISON

Pour FO : « On ne peut pas se gargariser d'un accord en deçà de celui de Gandrange. »

Pour la CFDT : « Ce sera difficile, la confiance doit être retrouvée. Confiance dans un outil qui doit être remis dans l'état de l'art, mais confiance aussi dans des dirigeants qui doivent assumer leur rôle. » En clair, pour la CFDT, il faut faire confiance à Mittal !

Les syndicats FO et CGT de Florange ont raison : avec l'accord de Matignon du 30 novembre 2012, le gouvernement et Mittal ont tenté de piéger les syndicats pour les lier à un accord de compétitivité, aboutissant à accompagner Mittal dans le démantèlement du site de Florange, car tous les syndicalistes savent que sans la filière chaude, c'est la filière froide qui est menacée à son tour de fermeture, en commençant par le packaging. Le comité de Moselle du Parti ouvrier indépendant invite à venir discuter de ces questions, le mardi 2 juillet, à 18 heures. ■

La filiale Test & Services n'est pas à vendre !



Photo DR

Correspondant

« Test & Services n'est pas à vendre, recevez nos délégués ! » C'est à ces cris et à l'appel de tous leurs syndicats (FO, CFDT, CGC et CGT) que la totalité des personnels de l'établissement de Colomiers (près de Toulouse) ont manifesté, le 3 juin, devant le tout nouveau siège du groupe EADS, récemment transféré à Toulouse.

Plus d'une centaine de militants et délégués syndicaux des usines voisines d'Airbus avaient tenu à soutenir cette manifestation par leur présence. Au même moment, le personnel de l'autre établissement, à Elancourt (Yvelines), était lui aussi en grève. En effet, le groupe EADS a annoncé son projet de vendre cette filiale de quatre cents personnes, spécialisée dans les bancs de test automatique des équipements aéronautiques. Cette société, rentable, aurait besoin d'investissements, d'après certains. Et le groupe EADS, qui a plus de douze milliards de trésorerie, ne pourrait se le permettre ! Qui peut le croire, de la part de ce groupe qui finance lui-même les compagnies aériennes pour... qu'elles puissent lui acheter des avions ?

FAIRE BAISSER LE COÛT DU TRAVAIL

La raison est ailleurs. « Il est évident que, malgré nos résultats très corrects, les actionnaires en veulent encore plus, et la solu-

tion choisie est l'externalisation à tout prix pour faire baisser le coût du travail dans une logique de très court terme », rapporte Alain, l'un des délégués sur place. Ce sont donc les emplois qui sont en cause. Les emplois et toutes les garanties (conventions collectives, accords sociétés, etc.) qui y sont associées.

AVEC TOUS LES SYNDICATS DANS L'UNITÉ

Les salariés, toutes catégories confondues, ne s'y sont pas trompés, eux qui revendiquent avec tous leurs syndicats dans l'unité le maintien à 100 % dans le groupe. « L'unité syndicale, ça n'a pas été du tout évident, au contraire. Mais, malgré tous les handicaps, les représentants des organisations présentes ont réussi à parler d'une seule voix sur ce sujet », confie ce même syndicaliste interrogé. « La filiale spécialisée dans les bancs de test serait la première à être vendue, mais sûrement pas la dernière. Du côté des syndicats, on veut alerter "toutes les entités d'EADS sur l'ouverture de la boîte de Pandore" », écrit l'hebdomadaire *Air & Cosmos*, le 7 juin, après la manifestation. Le nouvel avion Airbus A-350 vient d'effectuer son premier vol. Aucun autre avion nouveau n'est prévu avant longtemps, car les nouveaux actionnaires veulent maintenant leur « retour sur investissement ». C'est ce qui explique les grandes restructurations qui vont être annoncées, et cela

dans toutes les divisions du groupe. Comment arrêter cette spirale de restructurations dans ce qui reste de l'industrie en France ? Voilà ce que discutent les militants avec le POI dans tout le pays. ■

REPÈRES

« Les gouvernements n'interviendront plus dans les décisions du groupe »

EADS, le groupe industriel européen présent dans le secteur aéronautique et spatial, qui rassemble aujourd'hui Airbus (avions), Astrium (satellites et fusées), Eurocopter (hélicoptères) et Cassidian (défense), est né au début des années 2000 de la fusion des groupes allemand Dasa, espagnol Casa et français Aérospatiale-Matra, après la privatisation de la Société aérospatiale (ex-Snias), en 1999, sous le gouvernement Jospin Strauss-Kahn Gayssot.

Après le groupe Safran, la France vient de réduire sa participation au capital du groupe EADS, qui n'est plus que de 12 %, ce qui fait dire au P-DG, Tom Enders, que « les gouvernements n'interviendront plus dans les décisions du groupe » (*Air & Cosmos*, 14 juin 2013). ■

CEGELEC NORD INDUSTRIE

Grève d'avertissement contre une modulation de l'horaire hebdomadaire de travail

Correspondant

Les salariés de Cegelec ont débrayé à l'appel de la CGT sur les sites et les chantiers de Dunkerque, Douvrin et Amiens. Cent vingt salariés se sont rassemblés à Dunkerque, ils étaient quarante au piquet de grève à Douvrin, tandis que les salariés des chantiers éloignés débrayaient sur place.

Le mot d'ordre de la grève était : non à la modulation de l'horaire de travail, non à la division, non à la répression. Cegelec, absorbée par Vinci, a depuis été éclatée en une quarantaine d'entreprises et, dans ce processus, tous les accords existants, dont l'accord sur les 35 heures, ont été dénoncés par la direction. Comme le rappellent les délégués CGT,

l'accord sur les 35 heures est le résultat d'une grande grève en 2001, à l'issue de laquelle la direction a engagé des procédures de licenciement contre quatre militants CGT. La répression a échoué du fait de la solidarité qui s'est organisée dans toute la France, et la direction a dû signer un accord qui maintenait l'horaire collectif de travail à 35 heures et le paiement des heures supplémentaires dans le mois où elles sont effectuées.

Aujourd'hui, la nouvelle direction veut imposer une modulation de l'horaire hebdomadaire de 28 à 42 heures et le paiement des heures supplémentaires en fin d'année, sans compter les pertes dues aux indemnités de petits déplacements et un nombre de samedis qui devraient être travaillés sans majoration de salaire. Devant le refus des salariés, appuyés par le syndicat CGT, la direction a tenté des

manœuvres de division, « promettant » aux salariés du service « maintenance » de rester à 35 heures hebdomadaires, la modulation ne s'appliquant qu'au service « travaux neufs ». La manœuvre a échoué, les ouvriers ne veulent pas de flexibilité et n'acceptent pas d'être divisés. Devant l'ampleur de la grève, la direction a demandé aux salariés de travailler samedi, en particulier sur le site d'Arcelor à Dunkerque, où la grève était très suivie. Le syndicat CGT a immédiatement riposté en déposant un préavis de grève pour le 22 juin.

La direction convoque des négociations pour le 27 juin, et le syndicat CGT a demandé à être reçu par le directeur du pôle Vinci Energie Nord avant cette négociation. Le mandat est clair : pas de flexibilité, 35 heures hebdomadaires pour tous. ■

Brésil : trois questions pour comprendre les mobilisations sans précédent depuis quinze jours



L'une des manifestations au Brésil, avenue Conde Boa Vista, au centre de la ville de Recife (Etat du Pernambuco), le 20 juin 2013, contre la corruption et les hausses de prix.

Photo AFP

1. Depuis plus de deux semaines, les manifestations se succèdent, et ni le recul des autorités sur l'augmentation des tarifs des transports publics, ni les derniers engagements de la présidente de la République, Dilma Rousseff, ne sont parvenus à les interrompre. Pourquoi ?

C'est une situation nouvelle qui s'est ouverte au Brésil, partant d'une mobilisation de la jeunesse contre l'augmentation des tarifs des transports. Après dix ans de gouvernement par le Parti des travailleurs (PT), qui s'est adapté aux institutions dont il a hérité, ce mouvement a catalysé un mécontentement populaire latent contre la situation des services publics d'éducation, de santé et de transport.

Les conquêtes arrachées par les masses populaires durant toute cette période ne peuvent servir à cacher la réalité : l'état des transports publics, des écoles et de tout l'enseignement, des services de santé, l'absence de réforme agraire, la poursuite des privatisations...

Dans ce contexte, les dépenses somptuaires d'argent public pour les travaux liés à la Coupe du monde de football sont apparues comme une insulte.

D'un autre côté, le refus de la direction du PT de défendre le parti contre les attaques du Tribunal suprême fédéral (STF) dans le cadre de l'action pénale 470 (1) dans l'affaire dite du « mensalão », a facilité la manipulation médiatique contre le PT, les syndicats. Cela a alimenté un sentiment antiparti, ce qui a conduit à ce que les organisations représentatives, telle l'Union nationale des étudiants et la Centrale unique des travailleurs (CUT), se soient mises à l'écart, tout comme le PT en tant que parti. Et des « directions » autoproclamées, sans mandat ni contrôle de la base, comme le Mouvement du « Passe livre » (« passe de transport gratuit », MPL) (2) et d'autres groupes, ont fait l'apologie de « l'apartidisme ».

Une chasse aux partis a ainsi été orchestrée de l'intérieur de l'appareil d'Etat, soutenue par les médias, et des mots d'ordre ont été introduits dans les mobilisations, comme par exemple : « Non à la PEC 37 » (3).

Malgré ces manipulations, la force du mouvement de masse a conquis, en deux

semaines, l'annulation des augmentations de tarifs des transports dans des dizaines de villes et d'Etats. Une importante victoire partielle, sur la voie de la lutte pour le « Passe livre étudiant » et pour des transports publics de qualité, que seule la nationalisation peut garantir de façon durable.

2. Qu'est-ce qui explique l'irruption de la droite dans cette situation, et quel jeu joue-t-elle ?

Dans le cours de mobilisations entraînant aujourd'hui des centaines de milliers de personnes et plus seulement des jeunes, les forces de droite et d'extrême droite, les « Anonymes », etc., sont apparus de façon synchronisée dans les manifestations, en lien avec des secteurs de la petite-bourgeoisie, attaquant les organisations des travailleurs et provoquant des incidents. Qu'est-ce qui explique cette irruption, si ce n'est la réaction de ceux dont les intérêts politiques et financiers sont contrariés par le recul sur l'augmentation des tarifs qui a été imposé par la mobilisation ?

« Que cherchent ceux qui, au Brésil, menacent du chaos, sinon provoquer un sentiment "d'ordre" dans le respect des institutions ? Alors qu'à l'inverse, ce dont il s'agit, c'est d'avancer dans la réforme profonde de l'Etat pour répondre aux exigences des centaines de milliers qui manifestent depuis quinze jours », explique le courant O Trabalho du PT dans une déclaration datée du 21 juin, dont on lira ci-contre la conclusion.

3. A la télévision, la présidente de la République, Dilma Rousseff, a déclaré : « Il y a beaucoup de choses que le Brésil n'a pas encore réussi à faire à cause des obstacles politiques et économiques », et qu'elle avait « entendu la voix de la rue ». Mais pour cela, selon elle, « les institutions et les gouvernements doivent changer ». Cela peut-il répondre aux exigences de ces centaines de milliers qui manifestent encore aujourd'hui ?

Dilma Rousseff déclare qu'elle a « entendu la rue ». Elle invite les « gouverneurs et les maires en vue d'un grand pacte autour de l'amélioration des services publics », et annonce également qu'elle va « recevoir les leaders des manifestations pacifiques,

les représentants des organisations de jeunes, des organisations syndicales, des mouvements de travailleurs, des associations populaires. »

Fort bien, mais dans l'immédiat, que propose-t-elle ? Elle dit par exemple que « tous les royalties du pétrole doivent être exclusivement dépensés pour l'éducation. » Mais pourquoi ne pas en finir avec les mises aux enchères du pétrole au profit des entreprises privées et étrangères, et remettre tout le pétrole à une entreprise Petrobras à 100 % publique ? Pourquoi ne pas attribuer toutes les ressources du pétrole à l'éducation et au transport ?

Ne serait-ce pas par hasard « à cause des obstacles politiques et économiques », c'est-à-dire à cause des « institutions » ? La présidente elle-même conclut que « ce sont les citoyens, et non le pouvoir économique, qui doivent être entendus d'abord » et elle souhaite une « large et profonde réforme politique ». (4) Que lui répond la rue, inlassablement, depuis quinze jours ? Elle lui répond, on ne peut plus clairement : « Oui, il faut une profonde réforme de l'Etat pour ouvrir la voie à la réalisation des aspirations populaires de justice sociale et de souveraineté nationale ».

Et qu'est-ce qui peut répondre à cette exigence, sinon une Assemblée constituante souveraine, avec des députés librement élus, composée d'une seule Chambre élue à la proportionnelle ? Par des élections où chaque électeur aura une voix — alors qu'aujourd'hui, par exemple, un électeur de l'Etat de Rondonia en vaut onze de Sao Paulo — avec vote par liste, et financement exclusivement public ?

Correspondants ■

(1) Procès au terme duquel, sous la pression des médias pro-impérialistes, le Tribunal suprême fédéral (STF) a condamné des dirigeants du Parti des travailleurs accusés, sans preuve, de corruption (l'affaire dite du « mensalão »).

(2) « Passe livre » : carte de libre circulation gratuite pour les lycéens, les collégiens et les étudiants.

(3) Mot d'ordre qui revient à réclamer l'attribution sans contrôle, à l'aristocratie judiciaire des procureurs, des pouvoirs de police non prévus par la Constitution brésilienne.

(4) Depuis, la présidente, Dilma Rousseff, a proposé « un référendum pour une réforme politique ». Nous y reviendrons la semaine prochaine avec nos correspondants.

Déclaration du courant O Trabalho du Parti des travailleurs, section brésilienne de la IV^e Internationale (extraits)

« Dans la situation actuelle le Parti des Travailleurs et la CUT (Centrale unique des travailleurs — NDLR) ont une responsabilité immédiate que souligne notre déclaration. Il faut d'abord prendre l'initiative de défendre les droits démocratiques de manifestation et faire cesser les attaques contre le PT et les partis, la CUT et d'autres organisations des travailleurs et du peuple.

Il faut convoquer une assemblée d'urgence, réunissant toutes les organisations des travailleurs et du peuple, pour adopter une plate-forme populaire de revendications et un plan d'action, selon les méthodes de la démocratie du mouvement des travailleurs, pour exiger du gouvernement Dilma Rousseff qu'il y réponde positivement.

Dans tout le pays, dans chaque ville, catégorie ou secteur populaire, il faut ouvrir la discussion sur cette question.

Il est temps de reprendre fermement la mobilisation du peuple travailleur et de la jeunesse pour les légitimes revendications :

— Réduction des tarifs des transports et « Passe libre étudiant » ! Aucune diminution des dépenses sociales des Etats et des municipalités !

— Fin du « superavit » (excédent fiscal primaire) qui paie la dette et ruine les municipalités, les Etats et l'Union !

— Investir massivement dans les services publics de santé, d'éducation et de transport !

— Démilitarisation des polices militaires (PM) !

— Assez de concessions au « marché », avec les enchères sur le pétrole, les exonérations fiscales et les privatisations !

— Non aux exigences du capital international de l'agro-négoce, réforme agraire ! C'est l'heure d'une autre politique ! Attention, toutes les conquêtes de ces trente dernières années, nouvelles et anciennes, tout est en jeu ! Il faut serrer les rangs ! »

ESPAGNE

Levée de boucliers face aux nouvelles attaques contre l'enseignement

Quelques jours après l'annonce que 30 000 étudiants risquaient d'être expulsés de l'université pour ne pas avoir pu payer les frais d'inscription qui ont presque doublé cette année, le ministre de l'Éducation, José Ignacio Wert, a annoncé l'adoption d'un décret-loi sur l'octroi des bourses de l'année prochaine. Ce décret impliquerait la suppression des bourses pour près de la moitié des étudiants qui en bénéficient aujourd'hui.

La grève générale du 9 mai

Le 9 mai dernier, à l'appel de tous les syndicats, de toutes les associations d'étudiants et de parents d'élèves, a eu lieu une journée de grève générale dans tous les secteurs de l'enseignement contre le projet de loi organique sur l'enseignement (LOMCE). Cette mobilisation a fait hésiter le gouvernement, qui a retardé son approbation et, surtout, qui a reporté sine die son adoption au Parlement. Face à cette situation, le gouvernement tente de faire adopter sa loi par une succession de décrets-lois partiels.

Le premier décret a porté sur les droits d'inscription. Selon *El País* (17 juin 2013), « 30 000 étudiants des universités espagnoles pourraient en être expulsés faute de s'être acquittés de leurs frais d'inscription. Le fait de ne pas payer les frais d'inscrip-

tion entraîne de façon automatique l'expulsion de l'étudiant de l'université. » Evidemment, cela a été rendu public alors que l'année scolaire était déjà terminée.

Les syndicats et le Conseil des présidents d'université exigent le retrait du décret sur les bourses

Mercredi 19 juin, la réunion des conseillers de l'éducation des dix-sept régions s'est prononcée contre les nouvelles coupes budgétaires dans les fonds des bourses. Le jeudi 20, le Conseil des présidents d'université, qu'elle soit publique ou privée, a fait de même. Le même jour, l'Union générale des travailleurs (UGT) et les Commissions ouvrières (CCOO) ont exigé le retrait du nouveau décret.

Le calcul qui a été fait montre que l'application de ce décret impliquerait l'élimination de 48 % à 54 % des boursiers selon les régions.

Le Conseil des présidents d'université doit se réunir à nouveau le 27 juin pour proposer au ministre un plan alternatif. En tout état de cause, l'exigence unanime de tous les étudiants entraînant toutes les organisations, notamment syndicales, est le retrait pur et simple de ce décret.

Andreu CAMPS ■



Banderole en catalan brandie par les étudiants le 9 mai : « L'éducation n'est pas une dépense, c'est un investissement. »

SUÈDE

Manifestation des électriciens et ouvriers du bâtiment avec leurs syndicats pour l'abrogation de la loi Laval

Le lundi 3 juin, le syndicat suédois des ouvriers du bâtiment et le syndicat suédois des électriciens ont organisé une manifestation, à Stockholm, contre la loi Laval et ses conséquences sur la législation suédoise du travail.

Les deux syndicats se réclament de la déclaration du 1^{er} février de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui rejette le jugement prononcé par la Cour européenne de justice dans le cas Laval, et la loi du même nom qui a été ensuite promulguée en Suède.

Les deux syndicats expliquent que la déclaration de l'OIT rend justice aux syndicats dans le cas Vaxholm-Laval et que c'est d'une grande importance pour les droits syndicaux de base.

Durant la manifestation du 3 juin, des centaines de travailleurs se sont rassemblés devant Rosenbad building, siège des bureaux du Premier ministre, Fredrik Reinfeldt. Les syndicats ont présenté à ce dernier une facture lui demandant de leur restituer 3 millions de couronnes suédoises (environ 280 000 euros), montant des amendes que les deux syndicats ont été condamnés à payer après le jugement de la Cour européenne de justice.

Johan Lindholm et Jonas Wallin expliquent : « Ce que nous demandons, c'est qu'on nous rende notre argent et qu'on nous fasse des excuses ; mais surtout, nous souhaitons que le gouvernement défende le modèle suédois de négociation collective et que la loi Laval soit abrogée. »

ÉCLAIRAGE

Qu'est-ce que la loi Laval ?

Johan Lindholm, président du syndicat suédois des ouvriers du bâtiment, qui a participé à la délégation européenne des ouvriers de l'entreprise Laval auprès de la Commission européenne à l'automne 2008, expliquait :

« Les entreprises étrangères qui opèrent en Suède devraient-elles payer à leurs employés des salaires inférieurs et imposer des conditions de travail moins bonnes qu'aux salariés suédois ? Le gouvernement suédois a répondu par l'affirmative et a institué la loi Laval en Suède, à la grande satisfaction de l'Association des entrepreneurs suédois. Au même moment, le modèle suédois de conventions collectives a été liquidé et les salaires ont commencé à subir les effets de la compétition pour les forcer vers le bas. »

« Aujourd'hui, l'utilisation de la main-d'œuvre étrangère sur le marché du travail en Suède est éhontée. La course aux salaires les plus bas est effrénée et la situation dans le secteur du bâtiment est chaotique », indique Jonas Wallin, président du syndicat suédois des électriciens, signataire de l'appel de Tarragone.

Italie

Face aux "réformes" dictées par le FMI et l'Union européenne

L'accord sur la représentativité syndicale : une attaque contre l'existence même des syndicats et contre la démocratie

Rome : des dizaines de milliers de travailleurs sur la place Laterano, à San Giovanni, à l'appel de la CGIL, la CISL et l'UIL à manifester pour l'emploi et l'équité fiscale, le 22 juin 2013.



Photo AFP

Extraits d'un article paru dans *Tribuna Libera*, journal ouvrier indépendant

Le 31 mai, les dirigeants de la CGIL, de la CISL et de l'UIL (les trois principales centrales syndicales italiennes — NDLR) ont signé un accord sur la représentativité syndicale avec la Confindustria (le Medef italien — NDLR) (...).

Après un calcul complexe de la représentativité de chaque syndicat (...), on en vient "au fait" : "Les conventions collectives

nationales officiellement signées par les syndicats qui représentent au moins 50 % + 1, après consultation certifiée des travailleuses et des travailleurs... seront efficaces et applicables. La signature formelle de l'accord, tel que décrit ci-dessus, constituera l'acte liant les deux parties. Le respect des procédures spécifiées ci-dessus implique, outre l'application des accords à toutes les travailleuses et tous les travailleurs, la pleine applicabilité pour toutes les organisations adhérentes aux parties signataires du présent accord. En conséquence, les parties signataires et leurs fédérations respectives s'engagent à appliquer pleinement et ne pas promouvoir d'initiatives contraires à la mise en application des accords ainsi définis." (...)

Qu'un accord signé par 50 % + 1 des syndicats soit applicable peut sembler dans l'ordre des choses, bien que le critère du référendum (en particulier avec les pressions qui s'exercent sur les travailleurs dans une telle période) constitue déjà un pro-

blème. Mais l'accord va bien au-delà : il est dit que tous les syndicats, donc même ceux qui n'ont pas signé l'accord, et leurs fédérations respectives, "s'engagent à appliquer pleinement et ne pas promouvoir d'initiatives contraires à la mise en application des accords ainsi définis".

Avec ce paragraphe, on ne s'attaque pas à un syndicat (par exemple la CGIL), ou un accord,

ou une conquête, mais aux fondements mêmes de la démocratie dans le pays et à l'existence de syndicats libres. En fait, jusqu'à ce jour, un syndicat qui décidait de ne pas signer un accord pouvait prendre position, mobiliser les travailleurs en toute indépendance, promouvoir des actions, appeler à la grève. C'est là la base de la démocratie, de l'indépendance et de l'existence même

des syndicats : pouvoir défendre librement la position exprimée par les syndiqués, les militants, les instances syndicales et mobiliser sur ces bases.

Avec cet accord, à l'inverse, les syndicats acceptent de remettre en question leur propre capacité à s'exprimer en toute indépendance.

De plus, ils s'engagent "à s'assurer que leurs structures affiliées et leurs organisations au niveau des territoires et des entreprises respectent les dispositions du présent accord".

En d'autres termes, ils s'engagent à faire taire toutes les structures locales, les délégués, les responsables qui pensent diffé-

remment ! (...) On a dit que cet accord représentait "l'extension du modèle Marchionne" (patron de Fiat — NDLR), mais, en réalité, il va beaucoup plus loin. Avec le "modèle Marchionne", déjà très grave, la FIOM (fédération de la métallurgie de la CGIL — NDLR) et la CGIL pouvaient cependant, en toute liberté et toute indépendance, poursuivre leurs actions après le "référendum", par exemple en organisant la grande manifestation de la FIOM en octobre 2011. Cet accord ne le permet plus ! (...)

Le président du Conseil, (Enrico) Letta, a déclaré le soir de la signature de l'accord : il "s'agit d'un accord historique, une chose très positive". Raffaele Bonanni (secrétaire général de la CISL — NDLR) a déclaré pour sa part : "l'ère de l'antagonisme est terminée, que commence celle de la collaboration". (...)

Revenons sur ce qui s'est passé à la Fiat avec la CGIL, mais aussi dans l'enseignement et dans d'autres secteurs, ou encore, exemple le plus criant, avec l'article 18 en 2002 : le simple fait qu'un syndicat, minoritaire, ait pu organiser en toute indépendance pour exprimer son opposition, a constitué un énorme obstacle à l'application des normes destructives, aboutissant même à obtenir le retrait. "Cette époque est révolue", explique Bonanni...

Mais de là à ce qu'elle soit véritablement terminée, il y a loin de la coupe aux lèvres... Il y a, dans l'affaire, les travailleurs, les instances et les délégués syndicaux, et en particulier, les situations dramatiques auxquelles ils sont confrontés. »

Lorenzo Varaldo ■

Egypte

“Le président Morsi est un président élu” (l'ambassadrice des Etats-Unis)



Dans les rues du Caire, signature en masse de la pétition de la campagne Tamarrod (rébellion).

Des manifestations de masse sont prévues le 30 juin en Egypte, date anniversaire de l'arrivée au pouvoir du président Morsi. Elles sont appelées par les initiateurs de la campagne Tamarrod (rébellion), qui a rassemblé quinze millions de signatures exigeant la destitution du président et la tenue d'une élection présidentielle anticipée. La majorité des partis et organisations non islamistes s'y est ralliée et appelle à manifester.

L'appel au 30 juin intervient alors qu'il n'y a pas un seul jour sans grèves, sit-in et manifestations. La flambée des prix, la pénurie de carburant et le chômage exaspèrent la population. Dans sept gouvernorats, les habitants ont assiégé les bâtiments officiels pour exiger la démission des gouverneurs nouvellement nommés par le président Morsi. Alors que les dirigeants, partisans du régime, préparent les ingrédients d'une provocation, le général Abdel Fattah al-Sissi, promu l'année dernière chef des armées et ministre de la Défense par le président Morsi, a averti, dimanche 23 juin : « Il y a un état de division dans la société qui induit un danger pour l'Etat égyptien et qui nécessite un consensus de la part de tous. (...) Ceux qui croient que nous ne sommes pas conscients des dangers qui menacent l'Etat égyptien se trompent, nous ne resterons pas silencieux quand le

pays dérape dans une lutte qui sera difficile à contrôler. »

Il y a cinq mois, au cœur des affrontements meurtriers entre la population des villes du canal de Suez et les forces de l'ordre, le général al-Sissi avait prévenu que « l'Etat pourrait s'effondrer ». A une semaine des manifestations de masse du 30 juin, il annonce que l'armée est prête à intervenir. Et mardi 18 juin, l'ambassadrice des Etats-Unis, Ann Peterson, a tenu à déclarer : « L'armée égyptienne est notre amie et a de bons rapports avec l'administration américaine. Elle était à la hauteur de la responsabilité lors de la période post-révolution, mais avait fait l'objet de plusieurs injures. Cela a amené l'armée à ne pas vouloir se placer dans la même position. Nous n'acceptons pas le pouvoir militaire et l'Egypte doit être un Etat civil. » Puis elle a mis en garde contre « les manifestations de rue (qui) ne mèneraient pas à la démocratie stable, qui ne se réalisera que par les élections », et affiché le soutien de la Maison-Blanche au président issu des Frères musulmans : « Le président Morsi est un président élu. Moubarak est resté au pouvoir trente ans et a été renversé, alors que Morsi n'a pas encore terminé sa première année. »

Les propos de l'ambassadrice des Etats-Unis, rapportés par l'ensemble de la presse égyptienne, ont entraîné une vague de réactions hostiles aux Etats-Unis et à son ambassadrice. Les réseaux

sociaux ont foisonné de centaines de milliers de messages dans ce sens. Les dirigeants de l'opposition ont dénoncé « l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Egypte ». Cette ingérence a-t-elle une autre source que la volonté américaine de voir le régime égyptien assurer la « protection » et la « sécurité » de l'Etat d'Israël ? Depuis qu'ils ont signé le traité de paix avec celui-ci, en 1979, les dirigeants de l'armée égyptienne ont reçu une aide annuelle substantielle. Ils continuent à la recevoir : 1,3 milliard de dollars en aide militaire et 250 millions en aide non-militaire en 2013. Pour 2014, John Kerry, secrétaire d'Etat américain, a adressé aux membres du Congrès américain un document, daté du 9 mai, leur demandant d'approuver la même enveloppe d'aide à l'Egypte. Il y précise que cette aide sert les intérêts nationaux américains : le renforcement de la sécurité dans la péninsule du Sinaï pour prévenir les attaques contre le territoire israélien depuis la bande de Gaza ; la protection de la navigation dans le canal de Suez et l'utilisation de l'espace aérien égyptien. Il y affirme aussi que l'aide militaire à l'Egypte peut contribuer à la protection des frontières en Afrique du Nord. Il précise que l'armée égyptienne est un partenaire pour « répandre la paix et la sécurité dans la région » et qu'elle a respecté le traité de paix égypto-israélien depuis plus de trente ans. ■

TUNISIE

Le gouvernement Ennahda soutient les menaces américaines contre l'Algérie

Correspondant

La région frontalière de Jebel Châmbi, région montagneuse à la frontière tuniso-algérienne, est toujours truffée de groupes terroristes djihadistes. Ils ont miné la zone et fait à ce jour deux morts dans les forces de l'ordre et une vingtaine de blessés. Le gouvernement de la coalition dirigée par le parti islamiste Ennahda ne montre aucun empressement à sécuriser les frontières et à lutter contre leur expansion dangereuse. Mieux, le président du parti islamiste Ennahda, Rached Ghannouchi, déclare que « la présence des salafistes en Tunisie n'a rien d'inquiétant » et qu'« il faut éviter de grossir les faits ». La présence confirmée d'un important dispositif terroriste dans la région de Kasserine avec des moyens armés hautement sophistiqués se résumerait, selon lui, à « un groupe ne dépassant guère quelques dizaines de jeunes qui se sont repliés dans une zone montagneuse au Jebel Châmbi et sont encerclés par l'armée ». Voilà ce qui explique le laxisme avec lequel le gouvernement de la coalition dirigée par le parti islamiste Ennahda répond à la menace réelle des groupes djihadistes. Il est clair que le parti islamiste joue la montre en faisant traîner les travaux d'une Assemblée à ses ordres chargée de rédiger la Constitution, et qui est aujourd'hui rejetée par l'ensemble du peuple parce qu'elle n'incarne ni sa volonté de souveraineté

nationale menacée dans son intégrité territoriale, ni sa revendication de poser le cadre constitutionnel qui serait à même de satisfaire ses revendications sociales et politiques. Il est tout aussi clair que les propos du président du parti islamiste masquent à peine le soutien apporté aux groupes djihadistes. D'ailleurs, le ministre des Affaires religieuses, Nouredine Khademi, imam aux affinités salafistes djihadistes assez prononcées, et alors que le Jebel Châmbi est aujourd'hui une zone militaire fermée et interdite d'accès au public, vient d'appeler à l'accomplissement de la prière du vendredi dans le maquis de Jebel Châmbi. Une manière de banaliser l'extrême dangerosité des groupes armés djihadistes. Tout le monde se dispose et se prépare en vue des prochaines élections législatives. Mais peut-on accepter d'ouvrir le débat électoral et de mener campagne dans un pays miné par le développement de l'insécurité ? N'est-il pas urgent que toutes les forces politiques se prononcent clairement contre la menace grandissante de mise en péril de l'intégrité, non seulement de la Tunisie mais de toute la région ? Les déclarations belliqueuses faites par des hauts responsables de l'administration américaine à l'encontre de l'Algérie et le dispositif militaire américain stationné aujourd'hui dans la base militaire de La Frontera, en Espagne, en prévision d'une intervention militaire, sont également dirigés contre la révolution tunisienne. ■

ALGÉRIE

A la télévision : l'intervention militaire a commencé en Algérie

Dimanche 23 juin, le hasard du zapping conduit à « Strike Back », série diffusée par Canal Plus. Scénario classique où de gentils Occidentaux — en l'occurrence la Section 20 britannique et ses collègues de la CIA — combattent de méchants terroristes dans des paysages semi-désertiques. L'épisode est censé se dérouler au Niger quand, brusquement, apparaît sur l'écran cette légende de localisation : désert du Hoggar, Algérie. Nous voici donc aux côtés des forces spéciales britanniques alliées à des tribus de Touaregs pour intervenir en territoire algérien contre al-Qaïda au Maghreb islamique et s'inquiétant de l'arrivée imminente de forces algériennes. Ainsi, l'intervention militaire annoncée dans la presse depuis plusieurs mois, défile déjà sur nos écrans télé, déjà scénarisée et racontée. Dans la présentation écrite de cette troisième saison de « Strike Back », on lit : « La Section 20 est amenée à prendre part à une

série de missions particulièrement risquées dans divers pays d'Afrique, du Kenya à l'Afrique du Sud en passant par le Niger. » Remarquable sens de l'opportunité : tout se déroule en Afrique, ce continent qui vient de connaître l'intervention militaire impérialiste qui disloque la Libye, puis l'intervention militaire française au Mali et où l'Algérie est à son tour menacée. Comme si cette série avait comme vocation de suivre (ou précéder ?) pas à pas les plans de l'impérialisme. Par curiosité, on se reporte à la présentation des épisodes précédents, et on découvre — à vrai dire sans surprise — que l'action s'y déroulait en Afghanistan, en Somalie, en Irak, au Darfour... Alors, « Strike Back », une fiction pour laquelle, selon la formule consacrée, toute ressemblance avec la réalité relèverait d'une pure coïncidence ? Ou mise en condition de l'opinion publique en vue d'une prochaine intervention contre l'intégrité de l'Algérie ? F. T. ■

La semaine prochaine dans *Informations ouvrières*, compte-rendu du meeting international du 28 juin à Alger,

i.o.

à l'appel du Parti des travailleurs et de l'UGTA contre les menaces américaines et pour la défense de la souveraineté de l'Algérie

durant tout l'été, le compte rendu de cette campagne

Abonnez-vous !

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

ÉCONOMIE (1)

“La FED fait tanguer les places financières mondiale” (“Le Monde”, 22 juin)...

Les déclarations du patron de la banque centrale américaine (FED), Ben Bernanke, selon lequel celle-ci devrait décider de réduire son soutien massif à l'économie dès la fin de l'année, « ont provoqué un saut-qui-peut généralisé sur les marchés financiers » (*Le Monde*).

« Actions, obligations, devises, matières premières, toutes les classes d'actifs ont été touchées (...). Sans surprise, l'onde de choc s'est propagée sur le marché de la dette souveraine. »

« Comment l'économie américaine et l'économie mondiale vont-elles résister à ce changement de régime monétaire ? », s'interroge un analyste de la société financière Natixis.

ÉCONOMIE (2)

Spéculation intense sur une dévaluation possible du rouble

L'affaiblissement de la monnaie russe suscite d'intenses spéculations sur une possible dévaluation, aux conséquences imprévisibles.

Cette chute a été entraînée par l'avertissement de la banque centrale des États-Unis, annonçant qu'elle pourrait réduire dès cette année le soutien qu'elle a apporté à l'économie américaine en injectant, depuis la crise, des montants massifs de dollars dans le système financier.

Avec cet « argent facile », les « investisseurs » (spéculateurs), qui s'étaient rués vers les marchés des pays dits « émergents », à la recherche de profits rapides, se rendent compte désormais que ce mécanisme ne fonctionnera pas éternellement. Panique...

CHIFFRE

1,6

C'est, en million, selon un rapport de l'ONU, le nombre de Palestiniens en situation d'insécurité alimentaire, soit 34 % des foyers en Palestine, chiffre en forte hausse par rapport au pourcentage de 27 % en 2011. Cette détérioration est due

« à de forts taux de chômage, une croissance économique stagnante, les problèmes financiers de l'Autorité palestinienne, la poursuite de l'occupation israélienne de la Cisjordanie et le blocus de Gaza ».

ZONE EURO

Accord pour une recapitalisation directe des banques

Les ministres des Finances de la zone euro se sont mis d'accord sur le principe d'une « recapitalisation directe des banques » par leur fonds de secours, le Mécanisme européen de stabilité (MES), conditionné par le TSCG, un mécanisme qui devrait permettre à l'avenir de renflouer les banques de l'un ou l'autre des pays de la zone. Les dix-sept ont décidé que, dans l'immédiat, 60 milliards d'euros sur les 500 milliards du fonds de secours seraient consacrés à la recapitalisation directe des banques. Et voilà pourquoi nos retraites doivent être « réformées »...



L'Etat d'Israël viole les droits des enfants palestiniens

Plus de 7 000 enfants palestiniens de 12 à 17 ans ont été arrêtés par l'armée israélienne depuis 2002.

Le rapport du Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur les droits de l'enfant (CRC) rendu public le jeudi 20 juin accuse la police et l'armée israéliennes de maltraiter les enfants palestiniens, citant des cas de torture, d'arrestations nocturnes et d'isolement en prison pendant des mois. Selon le document, des soldats procèdent régulièrement à des arrestations d'enfants, la nuit, dans les territoires palestiniens occupés. Ces enfants ont alors « les mains liées » et « les yeux bandés » et sont transférés vers un lieu le plus souvent inconnu de leurs parents.

Les enfants vivant dans les territoires palestiniens occupés sont systématiquement victimes de violences physiques, sexuelles et verbales, et endurent également des humiliations, des menaces et des privations d'eau, d'aliments et d'hygiène après leur arrestation, indique le rapport. « Ces crimes sont commis depuis le moment de l'arrestation, pendant le transfert et pendant les interrogatoires, afin d'obtenir des confessions », mais aussi avant les procès, ajoute le rapport, citant des témoignages de soldats israéliens. Les experts de l'ONU dénoncent le nombre élevé de jeunes Palestiniens dans les prisons israéliennes, la majorité d'entre eux étant accusés d'avoir lancé des pierres. Depuis 2002, l'armée israélienne a arrêté, interrogé et détenu dans ces conditions environ sept mille enfants palestiniens de 12 à 17 ans, soit environ deux par jour, selon le rapport.

En avril, 236 enfants palestiniens, dont 44 ayant moins de 16 ans, se trouvaient dans des centres de détention militaires israéliens, selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), qui utilise des statistiques de l'ONG israélienne B'tselem. ■

ÉTATS-UNIS

“Compromis” républicains-démocrates pour doubler le nombre de policiers à la frontière mexicaine

Les sénateurs américains républicains et démocrates ont abouti à un « compromis » pour doubler le nombre de policiers à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, une mesure sécuritaire qui ouvre la voie à l'adoption imminente de la réforme de l'immigration par cette assemblée. L'accord établit cinq critères préalables à l'adoption de cette réforme.

– L'embauche de vingt mille policiers supplémentaires pour la surveillance de la frontière avec le Mexique, en complément des près de vingt mille déjà en place.

– La construction d'environ 1 100 kilomètres de nouvelles clôtures à la frontière sud, en plus des 1 050 km déjà installés (sur environ 3 200 km de frontière).

– L'agence chargée de sécuriser la frontière disposera de nouveaux crédits de 3,2 milliards de dollars pour acquérir des drones et autres technologies, telles que des caméras infrarouges et des détecteurs de mouvements.

« Il serait difficile d'avoir encore plus de sécurité à la frontière », a affirmé le républicain Bob Corker, l'un des auteurs du « compromis ».

CROATIE

“La Croatie rejoint l'UE dans un climat morose” (AFP, 21 juin 2013)

« L'UE va accueillir le 1^{er} juillet la Croatie dans une ambiance morose, alors que la désaffection des citoyens européens à l'égard des institutions de Bruxelles ne cesse de croître et que le dernier élargissement, en 2007, a laissé un goût amer.

Une immense affiche souhaitant “Bienvenue à la Croatie” est déployée depuis quelques jours sur une façade du bâtiment de 14 étages qui abrite la Commission européenne.

Mais, dans un document publié le 29 mai, l'exécutif européen a prévenu qu'il pourrait engager rapidement une procédure de déficit excessif contre Zagreb (capitale de la Croatie — NDLR) pour dépassement du plafond de déficit budgétaire.

“La Croatie fait face à d'importants défis en termes de relance de sa croissance, du renforcement des finances publiques et de l'amélioration de la compétitivité”, a résumé la Commission dans son document.

Zagreb intègre l'Union européenne au moment où la désaffection de l'opinion à son égard est de plus en plus marquée. En Croatie même, le désenchantement est réel, comme le montre le taux de participation (20 % !) aux premières élections européennes qui ont eu lieu en avril dernier. Résultat que la presse n'a pas hésité à qualifier de “désastre”. »

GRÈCE (1)

Le gouvernement donne son aval à la cession de 66 % de l'entreprise gazière Desfa

Le gouvernement grec a donné son accord de principe à la cession (privatisation) de 66 % de la société Desfa, filiale de distribution du groupe gazier public Depa. Frappé par la crise, le gouvernement grec avait lancé en début d'année un vaste programme de privatisations, dans lequel figuraient ce groupe et sa filiale de distribution.

GRÈCE (2)

La Grèce sous le coup d'une nouvelle sommation du FMI...

La Grèce vient à nouveau d'être sommée par le Fonds monétaire international (FMI) de respecter « rapidement » son engagement à appliquer les réformes exigées par les créanciers internationaux du pays.

Une mission des bailleurs de fonds du pays (FMI, Union européenne, Banque centrale européenne) doit revenir à Athènes fin juin pour achever l'évaluation trimestrielle du pays.

« La priorité pour les autorités grecques reste de tenir parole sur le programme rapidement. Si la revue (en cours — NDLR) est conclue d'ici à la fin juillet comme prévu, il n'y aura aucun problème », a déclaré le porte-parole du FMI, Gerry Rice.

Le FMI réagissait à un article du *Financial Times* affirmant que le FMI menaçait de suspendre le versement de nouveaux prêts à la Grèce si la zone euro ne comblait pas un « trou de financement » de 3 à 4 milliards d'euros.

HONGRIE

Adoption de la loi sur la privatisation des terres agricoles

Le Parlement hongrois a adopté une loi sur la privatisation des terres agricoles. « A partir du 1^{er} mai 2014, le marché des terres agricoles sera libéralisé en Hongrie et l'achat de terrains sera possible pour les citoyens des pays membres de l'UE », a déclaré le chef du gouvernement hongrois.

En vertu de cette loi, les Hongrois et les ressortissants d'autres pays de l'Union européenne pourront acquérir des terrains en Hongrie.

Si la superficie dépasse un hectare, les acheteurs devront présenter un diplôme dans les domaines agricole ou forestier, ou justifier d'une activité agricole en Hongrie de trois ans minimum. La députée Rebeka Szabo, qui a voté contre, a déclaré que cette loi « trahissait les agriculteurs, qui n'avaient pas les moyens de faire entendre leur voix sur les questions pertinentes », comme la location des terres arables.

Selon un autre député, Zoltan Gögös, opposé à la loi, « quelque 5 000 domaines de 1 200 hectares en moyenne seront créés en Hongrie, servant les intérêts d'un cercle restreint ». Des réseaux mafieux s'accaparent ainsi la totalité des ressources, de la terre, des subventions et des marchés.

De nombreux agriculteurs ont manifesté le 21 juin dans tout le pays pour crier leur opposition à cette loi.

Culture-Civilisation

Dix ans après la fermeture du musée de l'Homme, que sont devenues ses collections ?

Ce fut une forfaiture : elle a conduit à la destruction du musée de l'Homme au début des années 2000. Une nouvelle opération menace maintenant dans son ensemble le Muséum national d'histoire naturelle, dont dépendait le musée de l'Homme, comme en sont parties constituantes le parc zoologique de Vincennes, l'Arboretum de Chèvreloup et d'autres centres...

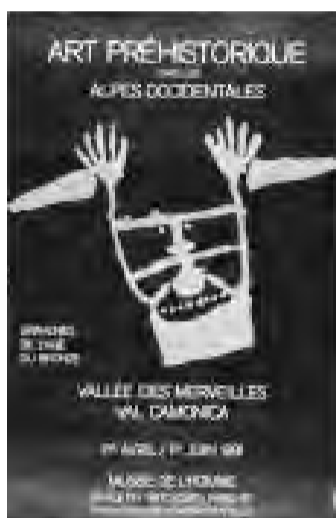
Par Jean Mennecier

Une nouvelle attaque contre le Muséum national d'histoire naturelle est en préparation, corrélative à la marche à l'autonomie et à la privatisation des universités, avec la dislocation du caractère national des diplômes et donc des statuts, du Code du travail et des conventions collectives, une politique menée hier par le ministre Valérie Pécresse (UMP) et accentuée aujourd'hui par son successeur Geneviève Fioraso (PS).

Situé dans le palais de Chaillot, sur la place du Trocadéro dans le XVI^e arrondissement de Paris, le musée de l'Homme avait été fondé en 1937. Rattaché au Muséum, dont la fonction est d'intégrer et de présenter toutes les sciences de la nature (la minéralogie, le règne végétal, le monde animal), le musée de l'Homme en représente la partie consacrée à l'homme, à ses civilisations ; ce sont les sciences humaines : l'anthropologie, la préhistoire et l'ethnologie. Il a été initié par Paul Rivet, son fondateur, qui l'a voulu comme « l'unité de l'homme dans l'espace et dans le temps ».

Il est relié par là à toute l'histoire de la fondation de la République. Les « cabinets de curiosité » de l'Ancien Régime sont transformés par la Révolution en musées chargés de contribuer à l'enseignement du peuple et de la jeunesse. Le Muséum est créé par un décret de la Convention nationale de 1793. Le peintre David, député de cette Convention, disait : « Le Muséum n'est point un rassemblement d'objets de luxe ou de frivolités qui ne doivent servir qu'à satisfaire la curiosité ; il faut qu'il devienne une école importante. Les instituteurs y conduiront leurs élèves, le père y mènera son fils. » Tel était alors la volonté la République naissante. Ces musées, qui resteront longtemps sous la tutelle de l'Education nationale, avaient cette fonction de contribuer à la connaissance des publics et pouvaient encore, jusqu'à la fin des années 1990, s'enorgueillir de recevoir annuellement plus de 8 millions de visiteurs, dont un tiers de scolaires. C'est tout cela que les pouvoirs publics successifs ont disloqué et détruit, perverti aussi, avec des défilés de mode ou des expositions douteuses... Ils ont déménagé toutes les collections du Musée, les ont dispersées, les unes, considérées comme « arts premiers », celles d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique, dans les sous-sols du quai Branly, laissées en vrac dans des caisses ou des cartons mal protégés ; les autres, celles d'Europe, du Maghreb et du Moyen-Orient, ont été expédiées dans les sous-sols du nouveau musée qui vient d'ouvrir ses portes à Marseille, le

Le musée de l'Homme est consacré à l'homme, à ses civilisations ; ce sont les sciences humaines : l'anthropologie, la préhistoire et l'ethnologie. Il a été initié par Paul Rivet, son fondateur, qui l'a voulu comme « l'unité de l'homme dans l'espace et dans le temps ».



Le musée de l'Homme présentait régulièrement ses collections dans des expositions.

MuCEM, dédié aux civilisations de la Méditerranée.

Que sera le musée de l'Homme dont la réouverture est reportée d'année en année ? Les pouvoirs successifs auront tout essayé. Un audit de 2012 demandait en substance quel pouvait être l'intérêt de conserver des collections dont une partie infime est consultée et utilisée. Quant à son emplacement, doit-on considérer que celui du palais de Chaillot, sur la place du Trocadéro, doit demeurer un symbole incontournable s'il s'agit de retracer l'histoire de l'humanité, son rapport à l'environnement,

en soulignant les différences de culture, les origines ethniques... ?

Le lieu du musée de l'Homme ne serait-il pas plus approprié en banlieue, dans des zones à forte densité d'immigration, plutôt que dans le XVI^e arrondissement de Paris, là où les loyers sont si chers... ?

D'ailleurs, la surface réservée aux collections a été considérablement réduite...

Les anthropologues, les préhistoriens ont combattu, sans relâche depuis sa fermeture, pour un projet scientifique débarrassé de toute connotation morale. Mais qu'en sera-t-il à son ouverture en 2015 ? Les espaces ont été réaménagés pour « le spectacle ». Un professeur d'anthropologie s'inquiète : « Il n'y a pas assez de place, même les bureaux sont trop petits, tout le monde ne pourra pas retourner lâ-bas. » Ces personnels de haut niveau sont actuellement hébergés au Jardin des Plantes.

Le musée de l'Homme a été détruit en 2003. Dans celui qui ouvrira de nouveau, tout ce qui aurait pu concerner la diffusion des connaissances est condamné à la sous-traitance, au privé, probablement à des partenariats public-privé. Un haut fonctionnaire avait déclaré en 2003 : « Mais nous garderons le nom de musée de l'Homme car, d'un point de vue marketing, il est porteur. »

Chiffre

300 000

C'est le nombre d'objets de toute nature que possédait le musée de l'Homme, avant sa dislocation au début des années 2000.

ÉCLAIRAGE

Résistance

L'institution du musée de l'Homme est reconnue à l'échelle mondiale.

Ce lieu est aussi inséparable des combats de la Résistance. Le cinéaste-ethnologue Jean Rouch, très attaché à ces combats, déclarait le 8 mars 2001 à l'occasion de la Journée internationale des femmes : « Savez-vous que les marchands et les politiques à leurs ordres veulent détruire le musée de l'Homme en démantelant les 300 000 objets de ses collections ethnographiques ? »

Le musée de l'Homme a été, en 1940, le lieu de la constitution du premier réseau réel de la Résistance. C'est derrière l'écran de notre salle de cinéma que se tenaient les réunions secrètes avec ces femmes d'action inoubliables : Germaine Tillion, Yvonne Oddon, directrice d'une bibliothèque qu'aujourd'hui on veut disperser, toutes deux déportées à Ravensbrück, Deborah Lifchitz, déportée et morte à Auschwitz (...). Détruire le musée de l'Homme, ce serait aussi détruire ce lieu de mémoire. Ils n'ont pas le droit de le faire ! »

C'est dire que le musée de l'Homme est une institution marquée par l'histoire.

ÉCLAIRAGE



Le zoo de Vincennes bradé au privé

Le parc zoologique de Vincennes, fermé en 2008, devrait ouvrir de nouveau ses portes en 2014. Un partenariat public-privé y associe déjà le Muséum à Chrysalis (Bouygues, Icade, Caisse des dépôts...), choisi pour la rénovation du zoo, qui coûtera au Muséum 14 millions d'euros par an pendant vingt-cinq ans, avec une hypothèque qui prendra fin... en 2038 ! Cela au prétexte de ne pas alourdir la dette de l'Etat !

En conséquence, le Muséum devra payer le prix fort ; il faudra au minimum 1,5 million de visiteurs par an, des entrées à 22 euros. Le parc zoologique de Vincennes fait partie du Muséum et n'est pas un zoo ordinaire. Il est fondé sur des « collections vivantes », étudiées par des scientifiques, délivrant sur cette base des connaissances, notamment au public. Il y avait encore récemment quatre professeurs pour s'occuper de ces collections et huit maîtres de conférences. Aujourd'hui, il reste en tout et pour tout deux professeurs, immédiatement à la retraite, et un seul maître de conférences. La plupart des fonctions du zoo sont externalisées, en particulier la pédagogie et le service des conférenciers. Nous reviendrons sur ces questions en 2014.

Photo DR